



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

### PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE DRUMMOND MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-KINGSEY

#### SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 24 FÉVRIER 2020

Procès-verbal de la séance extraordinaire de la municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey, tenue le 24 février 2020, à 19 h 35, à la salle Desjardins située au 6115-A, rue principale, Saint-Félix-de-Kingsey.

Madame la mairesse, Thérèse Francoeur préside cette séance et les conseillers suivants sont présents, tous formant quorum :

- M. Éric Provencher - conseiller siège n° 1
- M. Douglas Beard - conseiller siège n° 2
- M. Simon Lauzière - conseiller siège n° 3
- M. Christian Girardin - conseiller siège n° 4

Est également présente :

Mme Carole Pigeon, directrice générale et secrétaire trésorière, agissant à titre de secrétaire de la séance.

Sont absents : madame Suzanne Dandurand - conseillère siège n° 5,  
monsieur Jean-François De Plaen - conseiller siège n° 6.

*UN AVIS DE CONVOCATION A ÉTÉ NOTIFIÉ TEL QUE REQUIS PAR LE PRÉSENT CODE, AU MEMBRES DU CONSEIL QUI NE SONT PAS PRÉSENTS À L'OUVERTURE DE LA SÉANCE*

#### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est déclarée ouverte à 19 h 30.

#### 447-02-2020 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur SIMON LAUZIÈRE  
Appuyé par monsieur ÉRIC PROVENCHER

Résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

##### ORDRE DU JOUR - SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 24 FÉVRIER 2020

- 1 Ouverture de la séance
- 2 Adoption de l'ordre du jour  
Mandat à Bélanger Sauvé, avocats s.e.n.c.r.l. pour représenter la  
Municipalité dans le dossier CAS : CQ-2020-1117
- 3 Levée de la séance

**Adoptée**

#### 448-02-2020 3. MANDAT À BÉLANGER SAUVÉ, AVOCATS S.E.N.C.R.L. POUR REPRÉSENTER LA MUNICIPALITÉ DANS LE DOSSIER CAS : CQ-2020-1117

**ATTENDU QUE** les procédures entreprises contre la Municipalité au Tribunal administratif du travail dans le dossier CAS : CQ-2020-1117;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité entend contester la plainte;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

**CONSIDÉRANT QU'IL** y a lieu de retenir les services professionnels d'un cabinet d'avocats pour représenter la Municipalité;

Il est proposé par monsieur Éric Provencher  
Appuyé par monsieur SIMON LAUZIÈRE

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

**QUE** de mandater Bélanger Sauvé, avocats, s.e.n.c.r.l., pour représenter la Municipalité dans le dossier CAS : CQ-2020-1117, de faire le nécessaire et de se rapporter directement à madame Thérèse Francoeur, mairesse.

**Adoptée**

### 449-02-2020 3. LEVÉE DE LA SÉANCE

**CONSIDÉRANT QUE** tous les points à l'ordre du jour ayant été étudiés et discutés;

Il est proposé par monsieur DOUGLAS BEARD  
Résolu à l'unanimité des conseillers présents,

**QUE** la séance soit levée à 19 h 45.

**Adoptée**

\_\_\_\_\_  
Mme Thérèse Francoeur  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Carole Pigeon  
Directrice générale et  
Secrétaire-trésorière

Je, Thérèse Francoeur, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Signé à Saint-Félix-de-Kingsey le 24 février 2020

